

ENJEUX DE LA FORMATION

Les Programmes de formation sont affichés dans le bureau du CECA.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

De nos jours, il devient de plus en plus difficile de se passer de la voiture, et ce, à tout âge. Que ce soit pour les études, la vie sociale ou les besoins professionnels, conduire est souvent indispensable.

La sécurité au volant est primordiale pour tous les usagers de la route, et elle passe avant tout par la formation initiale.

Les progrès actuels d'aménagement des véhicules permettent à tout un chacun de pouvoir conduire, peu importe leur intégrité physique. Pour aider les jeunes conducteurs à appréhender au mieux la conduite, le CECA a mis en place un programme de formation personnalisé, et adapté aux besoins de chacun.

Cet accompagnement à l'apprentissage de la conduite a pour objectif d'amener chaque automobiliste débutant à maîtriser plusieurs compétences nécessaires, que ce soit savoir, savoir-faire ou savoir-être. La conduite automobile est une discipline exigeante sur plusieurs aspects, sa formation pédagogique l'est donc tout autant.

Le déroulement de la formation

Une évaluation initiale est passée avant toute leçon de conduite. Elle est réalisée sur route par un moniteur auto-école et un ergothérapeute, dans un des véhicules du CECA. Il s'agit pour l'équipe pluridisciplinaire d'appréhender les aménagements qui vous seront nécessaires, et d'estimer le nombre d'heures de la formation pratique, celui-ci ne pouvant pas être inférieur à 20, minimum légal obligatoire.

La formation pratique à la conduite automobile est conçue selon quatre grandes familles de compétences à acquérir :

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Ces compétences sont elles-mêmes divisées en différents objectifs. Elles permettront d'aborder la route en respectant votre sécurité et celle des autres, et seront à faire progresser par la suite grâce à votre expérience.

Des leçons pratiques individualisées sont mises en place pour atteindre vos objectifs fixés, guidées par des moniteurs auto-écoles formés pour guider et conseiller les apprentis conducteurs en situation de handicap.

Des évaluations intermédiaires peuvent être mises en place afin d'évaluer votre avancée dans la formation.

Au terme de votre apprentissage, lorsque vous aurez validé l'ensemble de vos compétences, le moniteur auto-école pourra vous présenter à l'examen pratique.

Comment se déroule l'examen ?

Lors de votre examen pratique, vous passez devant l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Lui seul, en tant qu'expert, est habilité à juger votre capacité à conduire seul une voiture, en toute sécurité. Vous devrez lui présenter votre pièce d'identité ainsi que l'avis médical signé par le médecin agréé des permis de conduire. Le CECA vous prend en charge au départ de Calvé pour se rendre sur le lieu de l'examen (Centre des impôts à Ecuire).

Le passage du permis de conduire est formalisé et réglementé par des textes législatifs qui fixent les modalités. Le jour J, l'inspecteur est placé à vos côtés, et vous présente l'épreuve et vous explique ce que vous devrez faire pendant les 32 minutes à venir :

- Vérifier un élément technique, intérieur ou extérieur au véhicule, répondre à deux questions portant d'une part sur les notions de premiers secours, et d'autre part sur la sécurité routière,
- Réaliser un parcours sur voies urbaines ou routières,
- Appliquer les règles du code de la route tout au long de votre parcours,
- Suivre un itinéraire qui vous est indiqué ou vous rendre vers une destination donnée, de manière autonome, en suivant les indications données dans l'environnement de conduite,
- Réaliser un freinage pendant lequel vous arrêterez le véhicule avec précision, et réaliserez une manœuvre en marche arrière,
- Conduire en ayant le souci de l'économie d'énergie, et de l'écologie en réduisant les rejets de gaz d'échappement,
- Faire preuve de courtoisie au volant envers les autres usagers de la route.

Au cours de l'évaluation, l'inspecteur des permis va s'assurer que vous ayez acquis l'ensemble des compétences nécessaires et primordiales à la conduite en toute sécurité. Vos comportements seront valorisés plus que vos faiblesses.

Chaque point précédemment abordé est noté et le tout est retranscrit dans une grille de notation pour détailler vos points positifs et négatifs.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION AUX CATEGORIES « A1 ET A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

Les conducteurs de moto sont extrêmement exposés aux dangers de la route. L'éducation et la formation à la conduite de ce véhicule est primordiale et doit être renforcée pour diminuer les risques.

La formation a pour objectif

Les conducteurs de motocyclettes sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- dépasser et croiser des véhicules
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

Déroulement

Il faut avoir obtenu l'**ASSR** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'**ASR** pour suivre une formation pratique de **8 heures au moins** assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un **Brevet de Sécurité Routière** : il correspond à la catégorie **AM** du permis de conduire.

Elle comprend cinq séquences théoriques et pratiques au cours desquelles vous allez travailler sur des connaissances et des compétences avec l'aide de votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal **est présent lors de la dernière séquence de la formation** (Séquence 5).

La durée de la formation à la conduite des Séquences 2 et 5 est de 6 heures au moins.

Tout dépassement de la durée totale de 8 h minimum requiert l'accord express de l'élève, de l'un de ses parents au moins ou de son représentant légal, s'il est mineur.

- **Vous devez renseigner le « Questionnaire préalable à la formation » figurant dans ce livret.**
- **Vous devez être en possession de votre livret pendant toute la durée de votre formation.**
- **Vous devez être en possession des équipements réglementaires.**

La formation pratique est constituée de trois phases :

- **Séquence 1. Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.**
Durée : 30 minutes
- **Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation.** Durée minimale : 1 heure
- **Séquence 3. Code de la route.** Durée : 30 minutes
- **Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.**
Durée minimale : 3 heures
- **Séquence 5. Sensibilisation aux risques.** Durée minimale : 1 heure

Avec le permis AM option cyclo. On peut :

- conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h,
- conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).